



Le 11 septembre 2017

Monsieur François Blais  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous transmettre un mémoire analytique concernant le projet de loi 70 qui a été adopté le 10 novembre 2016 à l'Assemblée nationale. Cette loi votée, vise à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration à l'emploi, porte selon nous quelques lacunes.

C'est pourquoi nous avons rassemblé les membres du Campagnol, Groupe d'entraide en santé mentale, qui vous invite à lire notre mémoire intitulé : L'appauvrissement du plus pauvre des pauvres.

Ce mémoire est divisé en quatre parties soit le bloc 1 : présentation de l'organisme, bloc 2 : plan d'intégration et les mesures, bloc 3 : sur les pénalités financières et la conclusion.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Nicole Malo  
Directrice





## **L'appauvrissement du plus pauvre des pauvres!**

Mémoire préparé dans le cadre de la consultation sur le  
projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux  
personnes et aux familles

Présenté par

Le Campagnol  
Groupe d'entraide en santé mentale

*Juillet/Août/Septembre 2017*





En tant que concitoyen et concitoyenne, nous avons comme devoir de voter un gouvernement et d'émettre nos opinions sur les réels besoins et sur les choix de société que nous désirons avoir. Alors, grâce à notre participation citoyenne et en tant que personne majoritairement utilisateur de service sur l'employabilité, nous vous émettons notre analyse sur les modifications sur l'aide aux personnes et aux familles en lien avec objectif emploi.

## **Bloc 1 : Présentation de l'organisme**

### **Historique :**

Le Campagnol est un organisme d'action communautaire autonome qui œuvre en santé mentale. Notre organisme est un groupe d'entraide et milieu de vie en santé mentale, regroupant des adultes. Le Campagnol est une alternative à la médecine biomédicale et à la psychiatisation traditionnelle. Le Campagnol est en place depuis 27 ans. En effet, le Campagnol a été mis sur pied en 1989 et le 20 juin 1990 a eu lieu l'incorporation de notre organisme.

### **Mission :**

Notre mission vise essentiellement à regrouper des personnes adultes vivant ou ayant vécu, un épisode de désorganisation émotionnelle et comportementale profond, les ayant entraînées dans une quête de sens, et/ou des personnes ayant subi la psychiatisation pour des raisons médicales, politiques ou sociales. Le Campagnol est un endroit permettant de s'épanouir et d'améliorer l'autonomie de la personne, et d'avoir une meilleure qualité de vie.

### **Philosophie :**

Au Campagnol, nous acceptons les gens comme ils sont dans toute leur intégrité et leur authenticité. Notre pratique est axée sur le par et le pour, la relation d'entraide et d'aide, l'écoute mutuelle et le partage de pouvoir. Le Campagnol, c'est d'abord et avant tout, une ressource humaine qui propose une alternative aux personnes qui éprouvent des difficultés émotionnelles, et qui ont perdu confiance en eux. Nous misons sur les capacités de chacun et favorisons l'appropriation du pouvoir. Nous tenons à redonner à la personne le pouvoir qu'elle a sur elle-même, sur sa situation et sur son environnement, en travaillant avec ses forces plutôt qu'avec ses faiblesses, de même qu'en l'impliquant dans toute activité pouvant l'aider dans sa recherche de solution.



**Objectifs :**

- Développer l'aide et l'entraide
- Développer un sens critique
- Sensibiliser, informer et démystifier ce qu'est la santé mentale
- Promouvoir la défense des droits
- Promouvoir la santé mentale

**Nos ateliers :**

- \* Atelier d'entraide;
- \* Atelier d'information;
- \* Atelier de formation;
- \* Atelier de promotion et de sensibilisation;
- \* Atelier de créativité;
- \* Ateliers socio-culturels;
- \* Visite d'amitié;
- \* Écoute, support et accompagnement.

**Territoire :**

Nous desservons 11 municipalités dans la MRC des Jardins-de-Napierville, soit : Saint-Rémi, Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford, Canton de Hemmingford Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Jacques-le-Mineur, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Sherrington.



Toutes ces municipalités totalisent une superficie d'environ 830 kilomètres carrés. Cela représente près de 7,3 % de la superficie totale de l'ensemble du territoire de la Montérégie. Une des caractéristiques du territoire est l'agriculture.

Près de 97 % de la superficie est tissée de rangs et de routes secondaires qui illustrent la réalité de l'étalement de la population.



## Bloc 2 : Plan d'intégration et mesures

Nous pensons pertinent de vous rappeler que les revenus offerts de l'aide de dernier recours ne suffisent pas à répondre aux besoins de base des personnes ayant recours à ces mesures.

À plusieurs reprises, les organismes en défense de droit et organismes aidant les personnes démunies vous ont interpellés qu'il faudrait en tant que société, établir des revenus planchers en lien avec le coût de la vie pour mettre fin à la pauvreté. Ce seuil plancher était d'environ 1600\$ par mois pour l'année 2013. Comme nous sommes en 2017, le coût a augmenté de façon exponentielle depuis.

Nous tenons également à vous rappeler que le coût d'un loyer moyen selon les statistiques en 2015 est d'environ 750\$ par mois selon les données trouvées sur le site de la société canadienne d'hypothèques et de logement.<sup>1</sup>

De plus, il est à noter que le coût des sacs d'épicerie a augmenté de façon exponentielle.

À l'heure actuelle, voici le coût réel

Aide dernier recours 2017	Montant de prestation	Loyer moyen	Total
Sans contrainte	628\$	750\$	-122.00\$
Contrainte temporaire	761\$	750\$	11.00\$
Contrainte sévère	954\$	750\$	204.00\$

Comme vous pouvez le constatez, en 2017, une personne seule qui est sans contrainte et avec contrainte temporaire ne peuvent pas se nourrir et se loger. En ce qui concerne, celle qui a une contrainte sévère, elle peut se nourrir de manière minimale, mais elle ne peut payer son électricité de l'année. Nous venons de vous démontrer qu'il est impossible de subvenir à nos besoins, nous devons choisir entre se loger et se nourrir.



<sup>1</sup> Société Canadienne d'hypothèques et de logement, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm>

Plusieurs aspects peuvent rendre le retour au travail plus difficile, l'âge, les compétences et les intérêts de la personne. Il faut prendre note que les gens ne seront peut-être pas en mesure de réaliser les tâches et il va être plus difficile d'avoir de la motivation. Par contre, si la personne ne possède pas les compétences et la formation, les milieux de travail seront-ils prêts à fournir les formations dans le but de développer les compétences avant de renvoyer les gens?

Depuis plusieurs années, nous avons vu différents programmes d'employabilités qui ont été mis sur pied par le gouvernement du Québec tels que les programmes Extra, PAAS-Action, SEMO et programme retour aux études. Selon nos observations, ces programmes ne tiennent pas compte de la réalité du marché du travail, ce qui a pour conséquence que la majorité des gens qui ont suivi ces programmes se retrouvent inévitablement sans emploi à la fin de ces programmes.

Nous constatons que la majorité des emplois qui sont présents sur le site d'Emploi Québec est à temps partiel ou au salaire minimum, ce qui fait en sorte que les personnes qui veulent sortir de l'aide sociale se retrouveront toujours sous le seuil de la pauvreté

Ces programmes ne tiennent pas compte non plus des besoins, des goûts et des capacités de la personne et ils ne sont pas adaptés aux personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi. Les agents sont incapables d'effectuer un suivi adéquat avec la personne et les employeurs.

Certains employeurs ne tiennent pas compte des personnes, mais ils utilisent ces programmes pour les compensations aux employeurs, du cheap Labor ou un pourcentage des rémunérations salariales.

Lorsque nous lisons le Règlement Objectif Emploi, nous nous posons constamment des questions sur sa mise en place et sa pertinence. Il peut être un bon programme pour les personnes qui ont les qualificatifs et les gens qui sont prêt au retour à l'emploi. Il est important de constater qu'il existe déjà des mesures volontaires et qu'un bon nombre de personnes utilisent déjà, alors pour quelles raisons, réinventer la roue et rendre la mesure obligatoire?

Cependant, ce qui nous inquiète le plus, ce sont les personnes qui ont une maladie ou un problème qui n'est pas reconnu en tant que contraintes sévères, mais qui peut nuire à un retour à l'emploi ou au retour aux études, le



règlement peut compliquer leur cheminement et les mettre dans une situation de vulnérabilité.

### **Bloc 3 : Les pénalités financières**

La notion de pénalité est contre l'esprit de la loi sur l'aide aux personnes et aux familles qui est censé être une aide de dernier recours, qui selon l'article 59, fait en sorte de la rendre impossible à une coupure. En ayant un revenu de 404\$, suite aux pénalités, les gens ne seront plus en mesure d'aller travailler, car ils sont déjà en état de survie avec les prestations actuelles sans pénalités comme nous vous l'avons démontré au bloc 2.

Un exemple, certaines personnes ont travaillé au même endroit depuis le premier emploi, cependant la compagnie peut fermer et avec le règlement « Objectif emploi », la personne est dans l'obligation d'accepter un emploi disponible.

Dans le plan d'intégration à l'emploi, il est indiqué que le prestataire peut refuser selon certains critères. Cependant, ce que nous constatons, c'est que les critères sont larges comme par exemple, le lieu de travail est trop éloigné ou l'horaire proposé ne convient pas à ses obligations familiales. Nous ne savons pas de quelles façons se sera évoluer et nous ne savons pas qui prendra les décisions qui seront effectifs pour cette personne. Cependant, les attentes d'un agent laissent une trop grande place à de la subjectivité.



### Conclusion :

**Pour terminer, nous aimerions aussi vous rappeler que dans la loi sur l'aide aux personnes et aux familles, à l'article 59, il est stipulé :**

« La prestation accordée à l'adulte seul ou à la famille ne peut être réduite pour défaut d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail, notamment en cas de refus, d'abandon ou de perte d'emploi. »

Est-ce que nous allons avoir une augmentation de l'itinérance, de criminalité, de travail au noir en réaction avec ce règlement?

La population risque-t-elle de se révolter et le climat social peut-il devenir malsain?

Nous avons présentement un plan d'action en lutte contre la pauvreté, cependant cette mesure risque d'augmenter la pauvreté.

Nous ne pouvons conclure sans dire un mot sur le moment choisi pour tenir la consultation. En effet, lancer celle-ci en pleine période estivale, alors que la grande majorité des organisations qui se sont opposées à cette odieuse réforme de l'aide sociale fonctionnent avec une équipe réduite ou sont carrément fermées, pour cause de sous-financement la plupart du temps, c'est à notre avis chercher à limiter la participation citoyenne.

En somme, nous voulons un programme d'aide sociale qui aide réellement les personnes à s'en sortir. Nous réclamons donc des mesures volontaires et adaptées aux besoins des personnes ainsi qu'un rehaussement des prestations.

Aussi, nous appuyons les revendications de la Coalition Objectif Dignité :

- Que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) retire le règlement instaurant le programme Objectif emploi, car nous avons beaucoup trop de questions sans réponse;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes

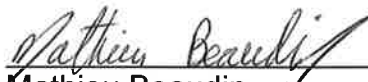




assistées sociales, que les personnes soient nouvellement admises ou non au programme d'aide sociale;

- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires des programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation d'origine;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale.
- Nous ajoutons aussi comme revendication de travailler sur des solutions durables plutôt que des sorties rapides de l'aide sociale.

Signé par

  
Mathieu Beaudin  
Intervenant psychosocial

Représentant des membres, du conseil d'administration et des employés du Campagnol groupe d'entraide et milieu de vie en santé mentale



